



Marseille le mardi 3 avril 2018

Monsieur le Recteur,

Vous avez bien voulu adresser aux chefs d'établissement un courrier concernant la mise à disposition des personnels dans le cadre des examens. Nous savons que l'organisation des examens est lourde et complexe et que les services du rectorat y consacrent une grande attention. Nous partageons le souci de voir les examens nationaux se dérouler au mieux.

Néanmoins ce courrier, souvent transmis aux intéressés sans aucune explication, ne fait pas que rappeler à juste titre que la participation aux examens est une obligation de service qui s'impose à tous. Il est formulé de façon très injonctive et semble considérer que les raisons pour lesquelles les correcteurs peuvent faire défaut ne sont pas légitimes.

Nous souhaitons d'abord rappeler que si l'organisation des examens se déroule correctement dans l'académie, c'est d'abord grâce à l'engagement sans faille de nos collègues, correcteurs, surveillants, secrétaires de jury etc. qui assument cette charge avec dévouement, au service des candidats.

En outre, il faut tenir compte du fait que nous avons régulièrement des remontées de nos collègues concernant des doubles convocations, notamment en BTS, qui peuvent justifier certaines difficultés. Nous avons à cette occasion pu suggérer que les viviers de correcteurs potentiels soient enrichis par les corps d'inspection afin que cette charge soit mieux répartie entre les personnels.

Dans certaines disciplines, notamment en philosophie, la charge de correction est extrêmement lourde (plus de 130 copies), ce qui justifie que le SNES revendique depuis plusieurs années au niveau national le retour à une épreuve anticipée.

En outre, certains correcteurs, notamment en BTS, sont amenés à effectuer des déplacements importants, parfois dans d'autres académies, dont les défraiements sont très mal assurés. Les frais d'hébergements ne permettent plus de couvrir les nuitées à l'hôtel pourtant indispensables, les frais de repas sont insuffisants. Les remboursements lors des déplacements dans d'autres académies sont très tardifs et nécessitent de nombreuses démarches. A titre d'exemple, l'hébergement dans l'académie de Nice est parfois prohibitif et excède largement les remboursements. Nous considérons qu'il n'est pas acceptable que les enseignants aient à avancer ces frais lorsqu'ils ont un ordre de mission.

L'ensemble de ces facteurs doit aussi être pris en compte pour comprendre la situation de l'organisation des examens et pour l'améliorer, tout en reconnaissant l'engagement des personnels.

Veillez croire, monsieur le Recteur, à notre attachement au service public et aux examens nationaux.

Caroline Chevé – Secrétaire académique adjointe